



HAL
open science

La transmission des archives familiales en Tournaisis. Le cas des Mortagne-du Chastel (xive - xixe siècle)

Sarah Fourcade

► To cite this version:

Sarah Fourcade. La transmission des archives familiales en Tournaisis. Le cas des Mortagne-du Chastel (xive - xixe siècle). Les Annales de Bourgogne, 2024, Tome 96 (1), pp.97-118. 10.3917/anbo.241.0097 . hal-04677123

HAL Id: hal-04677123

<https://hal.u-pec.fr/hal-04677123v1>

Submitted on 25 Aug 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La transmission des archives familiales en Tournaisis. Le cas des Mortagne-du Chastel (XIV^e-XIX^e siècle)

Les Mortagne et les du Chastel sont deux lignages du Tournaisis qu'unit vers 1425 le mariage d'Arnould du Chastel († 1473), chevalier, seigneur de La Howarderie, Aix-en-Pévèle et Montgobert, avec Anne de Mortagne dite d'Espierres, dame de Cavrines, de Linselles et Blaton¹. L'un et l'autre appartiennent à la bonne noblesse de service, fidèle aux comtes de Flandre des maisons de Dampierre puis de Valois, et leurs terres se répartissent essentiellement entre le département actuel du Nord en France et la province de Hainaut en Belgique². Ils ont laissé des archives remarquables, qui seront présentées au long des pages qui suivent, mais bien pauvres d'indices quant aux conditions matérielles de leur conservation aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles³. Quant aux résidences qui abritaient aux derniers temps les archives des du Chastel, il est vain d'y chercher l'empreinte des lieux anciennement voués à accueillir le fonds familial : le château de Bruyelle fut bâti dans les années 1760⁴, tandis que le château de Wez-Velvain date du plein XIX^e siècle⁵. Bref, ni les écrits, ni les édifices subsistants ne permettent de traiter ici des archives *au château* et, sur ce point, j'en suis réduite à orienter le lecteur déçu vers un article que j'ai autrefois consacré aux espaces de l'étude dans les demeures nobles⁶.

Cette lacune n'amointrit pas la richesse et l'intérêt des archives des Mortagne-du Chastel, dont l'une des principales caractéristiques est l'admirable continuité de leur élaboration et de leur usage entre les années 1400 et le début du XX^e siècle, au point qu'elles se présentent comme le produit non seulement collectif mais presque collaboratif d'une douzaine de générations. Pour souligner cette spécificité, j'évoquerai successivement six hommes de ces maisons, repérables sur l'arbre généalogique simplifié qui suit, lesquels ont contribué, à travers les siècles et à des niveaux divers, à enrichir le fonds familial, à le faire vivre et à le relayer pour en assurer l'indispensable transmission.

¹ COMTE DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE-NEUVIREUIL, *Liste des seigneurs, dames et propriétaires de la Howarderie*, Soignies, 1901, p. 5. Les Mortagne-Espierres, issus des Mortagne qui tiennent la châtellenie de Tournai à partir de 1032, sont connus depuis Robert de Mortagne († 1275), chevalier et châtelain de Tournai. Voir DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE-NEUVIREUIL (Paul-Armand), *Notices généalogiques tournaisiennes dressées sur titre, 1, Mortagne et Landas-Ablay à Drués*, Tournai, 1881, p. 22 et suiv. Du côté des du Chastel, les généalogies familiales font descendre cette maison des comtes de Valenciennes du XI^e siècle. Elles identifient Eustache du Chastel, qui fit une donation à l'abbaye de Saint-Amand-en-Pévèle en 1264, et Baudouin du Chastel (du Castiel), chevalier et serviteur de Marguerite comtesse de Flandre et de Hainaut, morte en 1280.

² La Howarderie, aujourd'hui Howardries : Belgique, prov. Hainaut, com. Brunehaut. Aix-en-Pévèle : Nord, arr. Douai. Montgobert : Aisne, arr. Soissons. Cavrines : Belgique, prov. Hainaut, com. Pecq. Linselles : Nord, arr. Lille ; Le Blaton est un quartier de Linselles.

³ On n'y trouve pas de ces inventaire anciens qui constituent l'une des principales sources pour étudier l'existence et l'aménagement d'espaces voués à la conservation des archives.

⁴ Belgique, prov. Hainaut, com. Hollain. Le château fut construit par Louis Philippe des Enffans de Vincourt et n'est entré dans la famille du Chastel que par le mariage de l'héritière du domaine avec Robert Henri du Chastel de La Howarderie (1761-1825).

⁵ Belgique, prov. Hainaut, com. Brunehaut.

⁶ FOURCADE (Sarah), « Lire et écrire au château à la fin du Moyen Âge : les espaces de l'étude dans les résidences de la noblesse laïque », dans CAUCHIES (Jean-Marie), HENRION (Marie) et BRAGARD (Philippe) éd., *Lire, danser et chanter au château. La culture châtelaine, XIII^e-XVII^e siècles*, Turnhout, Brepols, 2016, p. 75-90.



Henri de Mortagne dit d'Espierres (1347-1^{er} novembre 1414)

Chevalier, seigneur de Linselles et Blaton, Henri de Mortagne est un bâtard d'Alard de Mortagne, chevalier, seigneur d'Espierres et de Cavrines⁷. Légitimé en 1364 par le comte de Flandre, il sert Louis de Male, puis conseille Philippe le Hardi qui le nomme capitaine et bailli d'Aire (1383) ; il est ensuite le conseiller de Jean sans Peur qui le fait gouverneur des villes et châteaux de Lille, Douai et Orchies (1404-1410/1411) et l'envoie en ambassade auprès des Anglais (1406)⁸. L'identité de sa première femme est inconnue, mais il épouse en secondes noces, en 1384, Catherine Parole († 1410), fille de Guillaume Parole et de Jeanne Desprez, et héritière du fief de Frelenghien⁹, dont il a cinq enfants.

Henri de Mortagne fait figure de fondateur de la tradition archivistique des du Chastel. Combattant, seigneur, serviteur princier, c'est aussi un homme gagné à la culture de l'écrit, convaincu de la nécessité d'assurer la conservation rigoureuse et ordonnée des papiers de famille. C'est à cette tâche ambitieuse qu'il s'attelle au tout début du XV^e siècle, même si certains des documents qu'il compile, remontant pour les plus anciens aux années 1360¹⁰, attestent d'un sens des archives plus ancien. Il élabore ainsi au moins quatre « registres-mémoriaux » consistants, repérés par Félix Brassart qui leur consacra un article en 1866 et 1867¹¹. Ce dernier recense en premier lieu un volume de parchemin couvert de cuir rouge, commencé en mai 1404 et traitant notamment des biens provenant de Catherine Parole. Ce volume s'ouvre par un prologue éclairant : la disparition récente de son prince — Philippe le Hardi, son aîné de cinq ans — a ébranlé Henri que saisit un désir impérieux de mettre en ordre ses affaires, vraisemblablement pour éviter que naisse entre ses héritiers l'une de ces querelles successorales si préjudiciables au patrimoine familial¹².

⁷ Paul-Armand du Chastel en faisait un bâtard de Thierry de Mortagne, seigneur d'Elverdinge, et de Nicole d'Alazières, fille de Colard, seigneur de Linselles et de Blaton (DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE-NEUVIREUIL, *Notices généalogiques tournaisiennes*, p. 23). Le manuscrit français 11602 de la Bibliothèque nationale de France (BnF), présenté plus loin, établit toutefois avec certitude qu'Henri était le frère de Roland de Mortagne († 1400), chevalier et seigneur de Laye, et de Gérard de Mortagne († 1391), seigneur de Cavrines, et donc le fils d'Alard de Mortagne. En effet, Roland meurt chez Henri, à Alveringem (Belgique, prov. Flandre-Occidentale, arr. Furnes), le 29 juillet 1400 et Henri conserve l'inventaire après décès de ses habits et bijoux, ainsi que le compte de ses obsèques (BnF, ms. fr. 11602, f. 68v-69r). De Gérard, Henri garde la description de ses obsèques (*ibid.*, f. 55v), ainsi que le récit détaillé du duel qui l'oppose en 1386 au seigneur de Chin et les copies des nombreuses lettres qui le précèdent ; ce beau dossier, dont je prépare l'édition, s'achève avec une missive adressée par Henri au duc de Lorraine identifiant clairement Gérard comme son frère (*ibid.*, f. 88r-v).

⁸ LEURIDAN (Théodore), *Histoire de Linselles*, Lille, L. Danel, 1883, p. 6.

⁹ Nord, arr. Lille.

¹⁰ Son acte de légitimation par Louis le Male date du 13 novembre 1364 (BnF, ms. fr. 11602, f. 58v). D'autres documents, évoqués plus loin, sont datés des années 1380 et concernent ses frères.

¹¹ « Registres-mémoriaux d'un ancien gouverneur de la Flandre-Wallonne, Henri de Mortaigne dit d'Espière, 1384-1411 », éd. BRASSART (Félix), *Souvenirs de la Flandre wallonne*, t. 6, 1866, p. 81-96, et t. 7, 1867, p. 75-86.

¹² Cette idée est confortée par le dernier partage de ses biens daté du 10 mai 1411, dont le préambule révèle un Henri soucieux que ses trois fils puissent « estre et demeurer en bonne paix, tranquillité et amour l'un envers l'autre, et sans avoir entre eulx quelque discord ou division ». Ceux-ci sont tenus par serment de respecter la volonté paternelle : « Et nous Guy, chevalier, Allard et Rolland, enfans à nostre dit tres chier seigneur Monseigneur Henry, père de nous trois avant nommés (...) avons promis et promettons loyaument, et les fois de noz corps pour ce solemnellement jurées et créantées en la main de nostre dit seigneur et pere, (...) à tenir et accomplir laditte ordonnance et parchons, tout par le fourme et manière que dessus est contenu et devisé » (BRASSART, *op. cit.*, t. 7, p. 78-81).

Considérans plusieurs choses et doubtes et le courte vie de toute créature humaine, aians regard à la mort et trespas, maintenant en fin du mois prochain précédent, advenue de feu Monseigneur Philippe fils de Roy de France, duc de Bourgogne, (...), conte de Flandres (...), véant que la mort ne esparaingne aucun, et veullans pour ce pourvoir à mon pouvoir et remonstrer cy en escripts, le plus clerement que je puis, avant que la mort m'avance, mon propre juste estat, affin que ceulx qui me surviveront de mes remanant et hoirs puissent estre loyaulment et bien informé de celui mon estat, pour les grans doubtes et prieux éviter en temps advenir, qui à eulx pourroit sourvenir par quelque erreur ou mal entendement depuis mon derranier mariage en especial, que je prins à femme ma très chère compaigne et espeuse Katerine Parole¹³.

Henri de Mortagne constitue aussi un *Livre des heritages* de 278 feuillets, également intitulé *Slapere*, où figurent, entre autres, les nativités et tonsures de ses enfants, ainsi que les frais d'obsèques de son épouse. Il forme enfin un *Grant Pappier et Registre des Cheuses et Mémoires*, qui donne des éléments sur « le gouverne as Escolles » de ses trois fils, et un *Livre des Chartres (sic) et Privileges, in-folio* couvert de jaune en parchemin comptant 344 feuillets, qui contient les copies de son testament, du dernier partage fait entre ses enfants (10 mai 1411), de l'acte de fondation de sa sépulture et d'un obit à Saint-Pierre de Lille et encore les lettres de nomination à des bénéfices de deux de ses fils. C'est dans ce dernier volume qu'Henri livre en passant une information sur la conservation de ses archives : les « lettres » originales, dont des copies semblent systématiquement collectées dans ce même registre, sont mises en attente en un « coffre de cuir bouilly jusques à ce qu'on les port(e) en le Tresorie », c'est-à-dire en la trésorerie de la collégiale Saint-Pierre de Lille¹⁴. Ce sanctuaire majeur, nécropole des comtes de Flandre, n'est pas choisi au hasard : le gouverneur de Lille y fait bâtir la chapelle du Saint-Esprit, aujourd'hui disparue, et s'y fait inhumer aux côtés de sa seconde épouse Catherine Parole¹⁵.

Ces registres, particulièrement le *Livre des Chartres et Privileges*, dérivent donc amplement de la tradition du cartulaire¹⁶, mais Henri y ajoute des informations sur le cours de sa vie qui permettent de considérer l'ensemble ainsi formé comme un exemple précoce et particulièrement abouti de « livre de famille » nobiliaire¹⁷. Lorsqu'il rédigea son article, Félix Brassart ne connaissait ces écrits que par une transcription partielle moderne qu'un héritier d'Henri de Mortagne utilisa en 1660 pour plaider sa cause devant le Grand Conseil de

¹³ BRASSART, *op. cit.*, t. 6, p. 84.

¹⁴ BRASSART, *op. cit.*, t. 7, 1867, p. 77.

¹⁵ GARDELLES (Jacques), « Un grand édifice disparu : la collégiale Saint-Pierre de Lille », *Bulletin monumental*, t. 126, n° 4, 1968. p. 325-344, ici p. 341, et LEURIDAN, *op. cit.*, p. 7. Les sépultures d'Henri et de sa seconde épouse se trouvaient dans la croisée, près de la chapelle Saint-Hubert.

¹⁶ Celle-ci devient plus prégnante dans la noblesse dès la fin du XIII^e siècle comme en atteste l'exemple de Jean, seigneur de Nesle, étudié dans HELARY (Xavier), « Un seigneur face à ses archives. Le cartulaire de Jean, seigneur de Nesle (Bourgogne, vers 1270) », dans CONTAMINE (Philippe) et VISSIERE (Laurent) éd., *Défendre ses droits, construire sa mémoire. Les chartriers seigneuriaux (XIII^e-XXI^e siècle), Actes du colloque international de Thouars (8-10 juin 2006)*, Paris, Société de l'Histoire de France, 2010, p. 51-74.

¹⁷ Les registres d'Henri de Mortagne figurent parmi les plus anciens textes de ce genre conservés avec ceux, parfaitement contemporains, du seigneur auvergnat Guillaume de Murol, dont le premier volume est rédigé entre 1403 et 1409 et dont la vocation comptable s'efface parfois pour laisser place au récit d'événements familiaux. Voir à ce propos CHARBONNIER (Pierre), *Guillaume de Murol. Un petit seigneur auvergnat au début du XV^e siècle*, Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif central, 1973.

Malines¹⁸ ; il ignorait encore que ces mêmes registres avaient été copiés, au début du XVI^e siècle, sur l'ordre de Simon du Chastel, dans un manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale de France qui nous en livre de larges extraits¹⁹.

Simon du Chastel (v. 1470-30 janvier 1531 n. s.)

Écuyer, seigneur de Cavrines, Linselles et Blaton, Simon du Chastel est le fils unique de Gérard du Chastel († 1489), chevalier, seigneur de Cavrines, qui avait épousé en 1469 Agnès de Saint-Genois, dame de Boussoit²⁰. Lui-même est marié à Marie de Clugny († 1512), dame de La Cessoie²¹, fille de Chrétien de Clugny²², puis à Marguerite Carondelet, fille de Jean Carondelet († 1502), seigneur de Solre-sur-Sambre, juriste brillant formé à Dole devenu chancelier de Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche, puis de Philippe le Beau. Nostalgique inconsolable de l'âge d'or bourguignon, Simon mène une carrière sans éclat entre le service des Habsbourg et celui du roi de France²³, mais il est un maillon essentiel dans l'histoire des archives familiales. C'est à son instigation qu'est composé en 1528, par le notaire apostolique Jacques de Le Catoire²⁴, le manuscrit français 11602 de la Bibliothèque nationale de France. Ce registre *in-quarto*, contenant 94 feuillets de parchemin, auxquels ont été ajoutés huit feuillets de papier au XVII^e siècle, est ensuite complété par son fils, Jacques du Chastel, entre 1531 et 1544 pour la dernière entrée datée. Le volume est originellement un cartulaire, formé de copies de pièces relatives à la terre de Linselles et Blaton que Simon tient un siècle après Henri de Mortagne, mais qu'il fait suivre d'une « Descente »²⁵ de sa composition, récit ample et plaisant portant sur un long XV^e siècle, dont les sources principales sont sa propre expérience et les témoignages de ses parents – principalement ses oncles, Lion et Antoine du Chastel, et sa grand-mère paternelle, Anne de Mortagne²⁶. Simon recourt également à des sources écrites, littéraires (*Chroniques de Flandre*²⁷), héraldiques (« livres de roys d'armes »²⁸),

¹⁸ Il s'agissait de Philippe de La Barre, chevalier, seigneur de Quévaucamp, époux d'Éléonore d'Espierre, lequel plaidait contre Maximilien de Lierres, comte de Saint-Venant (BRASSART, *op. cit.*, t. 6, 1866, p. 82). Au XIX^e siècle, cette copie moderne était encore conservée aux Archives de l'ancien Parlement de Flandres (greffé de la cour impériale de Douai, Fonds de Malines, sac n°1362), mais elle est aujourd'hui en déficit.

¹⁹ Vingt ans plus tard, Félix Brassart prenait connaissance du manuscrit français 11602 de la BnF et donnait la publication de certains passages (« Inventaire des effets trouvés au décès de Messire Roland de Mortagne d'Espierre, chevalier, à Alveringhem, le 29 juillet 1400 », *Souvenirs de la Flandre wallonne*, 2^e s., t. 7, 1887, p. 157-168).

²⁰ Nord, arr. Avesnes-sur-Elpe. Marie était la fille de Simon de Saint-Genois, seigneur de Clérieux et Haudion, chambellan et maître de l'hôtel de Louis XI, et de Marie de Gouy.

²¹ Com. d'Attiches, Nord, arr. de Lille. Voir LEURIDAN (Théodore), « Statistique féodale du département du Nord, première partie. La châellenie de Lille », *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, t. 13, 1877, p. 73-166, ici p. 76, 79, 159.

²² Fils de Geoffroy de Clugny, seigneur de Ménessaire (Côte-d'Or, arr. Beaune).

²³ Sur ce personnage, voir FOURCADE (Sarah), « Servir après 1477 : les du Chastel de La Howarderie entre Bourgogne et France », dans FOURCADE (Sarah), LE PAGE (Dominique) et PAVIOT (Jacques) éd., *La Noblesse des marches, de Bourgogne et d'ailleurs, au temps de Marguerite d'Autriche (XV^e-XVI^e siècle). Actes du colloque international organisé au musée royal de Brou, Bourg-en-Bresse, 14 et 15 septembre 2016, Annales de Bourgogne*, t. 89, fasc. 3 et 4, 2017, p. 201-215.

²⁴ Le premier feuillet porte l'inscription « A noble homme Simon du Chastel escript par moy, Jacques de Le Catoire notayre apostolique anno 1528 ».

²⁵ Il s'agit d'un exposé généalogique plus ou moins développé.

²⁶ Sur cet aspect du récit de Simon du Chastel et sa dimension apologétique, voir FOURCADE, « Servir après 1477 », et *Ead.*, *La Noblesse à la conquête du livre, v. 1300-v. 1530*, Paris, Honoré Champion, 2021, p. 315-317.

²⁷ BnF, ms. fr. 11602, f. 102.

²⁸ *Ibid.*, f. 39v et 44.

et à diverses archives familiales, « anciens lettrages, comptes, registres, livres et autres papiers et enseignemens »²⁹, tels cette charte en latin établissant le patronage des seigneurs de La Howarderie sur l'église du lieu et le testament de son père que, assure-t-il, « j'ay encoires »³⁰.

La partie cartulaire, qui forme le noyau dur et primitif du manuscrit, est presque intégralement tirée des écrits d'Henri de Mortagne et, mieux, s'en revendique. Prenons le premier registre signalé plus haut, celui de parchemin couvert de cuir rouge. Ce volume est connu de Simon qui fait copier certain « extrait d'ung rouge livre appartenant a demoiselle Pasques de Berlettes, vefve de feu Jacques de le Douve en son vivant escuyer, seigneur de Saintghin, ledit livre cloant a petitz agrapins »³¹. Ce registre est probablement celui d'Henri de Mortagne, car la même dame conserve à cette époque le deuxième volume identifié par Félix Brassart, à savoir le *Slapere*, dont une transcription ouvre le manuscrit français 11602 :

Extrait de certain ancien registre estant soubz la main et apperten[ant] a damoysselle Pasques de Berlettes, vefve de feu Jacques le Douve dict de Neufvequele, en son temps escuyer, seigneur de Sainghin en Melenchois. Lequel livre en temps passé appartint a noble et puissant seigneur monseigneur Henry de Mortaignes dict d'Espierre, chevalier, seigneur de Blaton et de Linselles, gouverneur de Lille, lequel livre est en parchemin et le nommoit ledit messire Henry le *Selapere*³².

Deux des registres d'Henri de Mortagne se trouvent donc, au début du XVI^e siècle, en possession de Pâques Malet de Berlettes (morte sans doute peu après 1510), fille de Thomas Malet de Berlettes, seigneur d'Oresmaux et gouverneur d'Ath, et veuve de Jacques de La Douve dit de Neuvéglise de La Douve († 1484), seigneur de Sainghin-en-Mélantois et de Lompré-lez-Oresmeaux³³. C'est donc bien avant 1528 et l'élaboration de son manuscrit que Simon fait copier tout ou partie de ces deux registres sur un support intermédiaire³⁴ – entre 1484 et 1510

²⁹ *Ibid.*, f. 44.

³⁰ *Ibid.*, f. 42v et 49v.

³¹ *Ibid.*, f. 34. Agrapins : agrafes. Notons que le registre de Simon du Chastel reproduit aussi un passage des mémoriaux d'Henri de Mortagne précisant que celui-ci « a fait registrer [diverses pièces] en son grand livre d'Alveringhem a la rouge couverture estant audict lieu » (*ibid.*, f. 8). Henri détient à Alveringem des fiefs et des moulins qu'il lègue à son second fils dans le dernier partage de ses biens (BRASSART, « Registres-mémoriaux », t. 7, 1867, p. 79-80). Ce livre d'Alveringem ne fait-il qu'un avec le registre rouge, qui se verrait ainsi pourvu d'un titre qui lui faisait jusque-là défaut, ou s'agit-il d'un cinquième manuscrit, accessoirement de même couleur, formé par le gouverneur de Lille ?

³² BnF, ms. fr. 11602, f. 1 (après la table). Cet « ancien registre » est à nouveau mentionné au f. 58.

³³ Sainghin-en-Mélantois : Nord, arr. Lille. Oresmaux : Somme, arr. Amiens. Longpré est un quartier d'Oresmaux. Sur cette seigneurie, voir HIROUX (Gérard), *Histoire de la Seigneurie du Petit Couvent de Lompré-lez-Oresmeaux*, Amiens, Eklitra 95 – Bibliothèque municipale d'Amiens, 1997. Faute d'une meilleure explication, on peut supposer que la transmission des registres a accompagné celle de terres, autrefois détenues par Henri et désormais par la veuve en question.

³⁴ Le copiste de cette ancienne collation s'identifie à la suite des frais d'obsèques de Catherine Parole, épouse d'Henri de Mortagne : « Tout che que dessus est escript a esté par Denis Maton, clerq publicque demeurant en la ville de Lille extrait hors de certain ancien livre en parchemin par chy devant appartenant a messire Henry de Mortaignes (...) et pour le present appartenant a damoiselle Pasques de Berlettes, vefve de feu Jacques de le Douve (...) escript à la instance de noble homme Simon du Chastel et de la Houardrie ou mois de juillet an XV^e dix » (Paris, BnF, fr. 11602, f. 58).

environ, le plus probablement vers 1500, quand, de retour de France, prenant possession de ses terres, il goûte aux charmes de la sédentarité et du mariage³⁵.

Poursuivons notre inventaire. Le *Livre des Chartres et Privilèges* n'est évoqué que dans un passage qui cite Henri de Mortagne ; rien n'indique que Simon l'ait eu entre les mains³⁶. On ne trouve enfin aucune mention explicite du *Grand Pappier et Registre des Cheuses et Memoires*. En revanche, le manuscrit français 11602 emprunte certains passages à un mystérieux volume de papier :

S'ensuivent aucunes preeminences et haulteurs du fief et seigneurie de Linselles et Blaton, lesquelles sont en flameng au livre de pappier couvert de veau appartenant pour le present a Symon du Chastel³⁷.

Il est possible que ce registre vienne d'Henri de Mortagne, puisqu'on y retrouve son intérêt marqué pour la terre de Linselles et Blaton et que ses livres contenaient certains passages en flamand³⁸. Ce « livre de pappier couvert de veau » serait-il un nouveau registre d'Henri de Mortagne, qui ne fut pas copié en 1660 et resta inconnu de Félix Brassart ? Faudrait-il l'identifier au *Grand Pappier et Registre des cheuses et memoires* qui semblait manquer à l'appel³⁹ ? Serait-il un volume copié plus récemment pour l'un des prédécesseurs de Simon ? Pour l'instant, rien ne permet de trancher. Résumons-nous : vers 1500, Simon du Chastel consulte deux ou trois des registres d'Henri : celui couvert de cuir rouge et le *Slapere*, qui appartiennent alors à Pâques Malet de Berlettes, et, possiblement, le volume de papier couvert de veau qui se trouve en sa possession.

Quel est le matériau qui, au début du XVI^e siècle, vaut encore aux yeux de Simon d'être extrait des mémoriaux d'Henri de Mortagne ? Un tiers du manuscrit français 11602 (feuillet 1 à 34) rassemble des pièces relatives à la seigneurie de Linselles et Blaton – rapports⁴⁰, hommages, ordonnance de la drapperie de Blaton, droits de justice, etc. – qui toutes proviennent, sans doute possible, des registres du gouverneur de Lille. Occupant un autre tiers environ du registre (feuillet 55 à 88), les documents concernant la famille de Mortagne ont la même origine : outre l'acte de légitimation d'Henri bâtard de Mortagne (13 novembre 1364), on y trouve le récit *in-extenso* d'un « gros divis quy fut entre ung seigneur de Cavrines nommé messire Girard [de Mortagne] contre ung seigneur de Chin [Gilles de Mouy] quy fut terrible et dura longuement » (1384-1386), le compromis de mariage entre Agnès de Mortagne et Jean III de Bruges, seigneur de Gruuthuse (1389), le récit des funérailles d'un des frères d'Henri, Gérard de Mortagne (1391)⁴¹, ainsi que les comptes des obsèques de son épouse (1410) et d'un autre

³⁵ FOURCADE, « Servir après 1477 », *op. cit.*, p. 209.

³⁶ Le passage copié mentionne des lettres d'amendes du seigneur du bailli, « laquelle coppie est escripte tout et au loncq au *Livre des privileges et chartres* » (BnF, ms. fr. 11602, f. 8v). Le même registre est encore signalé au f. 32.

³⁷ *Ibid.*, f. 8.

³⁸ Cela est attesté par ce passage : « L'on est accoustumé de playdoyer sus ladite seigneurie en flameng soit par hommes ou par eschevins et pourtant monseigneur Henry a faict registrer toutes les loix et les coutumes dont on use au playdoyé en flameng » (*ibid.*, f. 9).

³⁹ Le *Grant Pappier* est le seul livre d'Henri de Mortagne qui pourrait avoir été en papier ; tous les autres étaient en parchemin.

⁴⁰ Revenus.

⁴¹ Ce récit proviendrait en premier lieu d'un volume en vélin de la fin du XIV^e siècle (Bruxelles, Archives générales du Royaume, Chambre des Comptes, Recueils divers, CC 100, f. 8r-10v) dont Ludovic NYS a donné le texte dans

de ses frères, Roland de Mortagne (1414). Ces copies d'actes et de comptes, ces descriptions illustrent la réussite du lignage et commémorent les meilleurs moments de son histoire – un mariage prestigieux, un épisode dramatique où brille le sens de l'honneur des Mortagne et la qualité de leurs réseaux, des cortèges et des rituels funéraires rendant grâce au rang des défunts. Ils s'impriment dans la mémoire des du Chastel qui les invoquent sans relâche, au cours des siècles suivants, comme des preuves de l'ancienneté et de la qualité de leur maison. Les emprunts faits par Simon sont donc sélectifs : du *Slapere*, il fait extraire les obsèques de Catherine Parole qui donnent à voir une noblesse en représentation, mais se désintéresse de ce qui concerne la vie familiale à proprement parler, tel que les naissances et l'éducation des enfants d'Henri de Mortagne. Le registre formé par Simon du Chastel est primitivement un copié-collé choisi de ceux d'Henri de Mortagne ; il n'aurait vraisemblablement pas vu le jour sans ce précédent.

À un siècle d'écart, les deux hommes sont animés par le même souci de sauvegarder leurs droits, motivation majeure de la formation et de la conservation des archives nobiliaires qui n'a rien de nouveau ni d'inédit. Le 14 juin 1400, Henri de Mortagne achète la terre de Linselles et Blaton pour deux cent quatre-vingts couronnes d'or de France, mais tombe au milieu d'une affaire de succession assez embrouillée. En février de la même année, quand Jeanne de Wasiers, dame d'Évin, est morte sans héritier, la seigneurie a été relevée par une cousine, Gillette de Miramont, dame de Neufville, décédée peu après, puis vendue à Henri par le fils de cette dernière, Guillebert de Bouchy⁴². En mars 1401 (n. s.), des lettres d'Hellin de Wasiers, apparenté à la dame d'Évin, proposent le paiement du relief au châtelain de Leuze, dont la terre de Linselles et Blaton est tenue : les héritiers se prépareraient-ils à exercer la saisine ? La situation demande à être rapidement clarifiée et le bon droit d'Henri conforté :

Et par che que dist est, fault audict d'Espierre diligemment enquerir et soy informer de toutes choses en cheste matiere luy estre necessaire adfin de seureté, tant pour le temps present comme pour le temps advenir⁴³.

Henri consulte donc sans délai « aucuns sages hommes de Leuze grand coustumiers » et, sur leur conseil, fait collecter tous les écrits disponibles concernant la terre de Linselles et ses usages, notamment « les vieses escriptures des seigneurs de Blaton »⁴⁴.

« Les sépultures des Mortagne-d'Espierres anciennement en l'abbaye Saint-Martin de Tournai », *Revue des archéologues et historiens d'art de Louvain*, t. 27, 1994, p. 77-85, ici p. 83-85. Le récit figure non seulement dans les registres d'Henri de Mortagne, repris par Simon du Chastel (BnF, ms. fr. 11602, f. 55v-56), mais également dans un manuscrit copié vers 1481 pour Louis de Bruges, seigneur de Gruuthuse (BnF, ms. fr. 1280, f. 134-138v), qui donne une traduction française du *Traité de noblesse* de Diego de Valera, où sa présence se justifie comme « exemple (...) des predecesseurs de hault et puissant seigneur Mons. de la Gruuthuse ». Cette version a été publiée dans BRASSART (Félix), « La pompe funèbre de Messire Gérard de Mortagne, seigneur de Cavrines (Tournai, juillet 1391) », *Souvenirs de la Flandre wallonne*, t. 18, 1878, p. 179-188. Les trois versions concordent par leur propos et leur structure. On y trouve cependant des variantes formelles et quelques divergences factuelles : par exemple, Gérard de Mortagne décède le 27 juillet (BnF, ms. fr. 11602) ou le 28 juillet (Bruxelles et BnF, ms. fr. 1280) ; on sert aux convives « de II^e a III^e escuyelles » (BnF, ms. fr. 11602 et Bruxelles) ou « environ III^e plas de viande » (BnF, ms. fr. 1280).

⁴² BnF, ms. fr. 11602, f. 7-8.

⁴³ *Ibid.*, f. 7v.

⁴⁴ *Ibid.*, f. 9.

Au début du XVI^e siècle, ce sont les droits de Simon qui sont contestés. Au feuillet 34 de son registre, à la suite immédiate du matériau concernant Linselles et venant des registres d'Henri de Mortagne, il fait copier un acte établi en 1516 par Denis Maton, clerc public et notaire apostolique demeurant à Lille :

Sur che que noble homme Simon du Chastel, escuyer, seigneur de Cavrines, de Blaton et Linselles etc., disant et soustenant estre seigneur fonsier reel et proprietaires desdictes seigneuries de Linselles et Blaton, et pourtant qu'ycellui seigneur aucuns le voloient troubler et empeschier en sa dicte possession et seigneurie⁴⁵.

Il s'appuie ici sur l'expertise, par Denis Maton et son confrère Jean Mousque, d'une verrière située derrière le grand autel de l'église de Linselles et représentant son père et sa mère, qui doit prouver ses droits. Il a insisté pour en « avoir acte et instrument signé » par les deux hommes et la copie insérée dans son registre est elle-même certifiée authentique par Jacques de Le Catoire.

La filiation entre la pratique archivistique d'Henri de Mortagne et celle de Simon du Chastel est donc évidente pour ce qui relève, dans leurs registres, de la culture du cartulaire. L'originalité de Simon est de déployer un véritable récit familial et personnel, où se lisent d'évidence le goût des chroniques et le succès du genre contemporain des mémoires, mais aussi, probablement, l'influence du précédent créé par Henri. Certes, les registres de celui-ci se conçoivent avant tout comme une succession de copies d'actes, mais l'ensemble est déjà relié par une volonté de narration – là un prologue, ici la description détaillée du déroulement d'un duel, ailleurs l'évocation des mauvaises actions d'un fils dévergondé. Simon a-t-il pu rester indifférent au plaisir de parcourir quelques scènes de la vie de ses ancêtres ? De celles-ci ne trouve-t-on pas l'écho amplifié dans son propre registre, où le cartulaire s'efface nettement pour réjouir le narrateur et le lecteur du souvenir d'une bisaïeule qui consulta une sorcière, du rappel de la générosité fastueuse de Philippe le Bon, du tableau grave et émouvant du camp de Charles le Téméraire au matin de la bataille de Nancy et encore de sa propre participation, dérisoire mais pittoresque, aux guerres d'Italie ?

Jacques du Chastel (v. 1506-1576)

Écuyer, seigneur de La Howarderie et de Cavrines, Jacques est le fils de Simon du Chastel et de Marie de Clugny. Sa carrière de combattant et d'officier n'est pas connue, mais il a laissé de nombreuses traces dans les archives familiales. Il poursuit d'abord le registre paternel (BnF, fr. 11602), apportant des précisions sur les faits et les personnages anciens, ajoutant certains événements de son temps ; son écriture, ample et fluide, est reconnaissable en marge des passages copiés par Jacques de Le Catoire et couvre intégralement plusieurs feuillets. Jacques tire ses informations de sources provenant de fonds ecclésiastiques, comme ceux de l'abbaye de Saint-Amand-en-Pévèle⁴⁶, ou comtaux, tels le trésor des chartes conservé au château de Rupelmonde⁴⁷, organisé à partir de 1336 par Guillaume d'Auxonne, chancelier de

⁴⁵ *Ibid.*, f. 34.

⁴⁶ *Ibid.*, f. 101. Com. Saint-Amand-les-Eaux, Nord, arr. Valenciennes.

⁴⁷ Belgique, prov. Flandre-Orientale, com. Kruikebeke.

Louis de Nevers⁴⁸. Il dispose d'un réseau de correspondants qui lui font parvenir à sa demande la copie de certains actes ; ainsi, la confirmation, datée de 1285, des gratifications comtales accordées à Baudouin du Chastel, est « extract[e] hors d'ung registre en parchemin appelé le premier registre contenant III^{XX}III feuillets reposant en la thresorie des chartres a Rieplemonde » et lui « a esté envoie[e] et comuniqué[e] par François de Halewin, seigneur de Zeveghem, le XII^e de juing l'an XV^e LX »⁴⁹. L'ancestrale solidarité nobiliaire paraît ici verser tout naturellement dans le service archivistique, signe que la requête n'avait peut-être rien d'inhabituel. D'autres informateurs lui font remonter le texte d'épithames ou la description de monuments funéraires⁵⁰.

Jacques a également laissé une empreinte notable – actes divers, terriers, correspondances – dans le beau fonds du Chastel de La Howarderie, qui a été transféré en mai 1999 du château de Bruyelle aux Archives de l'État à Tournai et officiellement donné par le comte Christian du Chastel de La Howarderie en novembre 2000⁵¹. Représentant environ cinquante mètres linéaires et couvrant cinq cents ans d'histoire familiale (du XV^e au XX^e siècle), ces archives permettent de compenser en partie la destruction du fonds communal de Tournai durant la Seconde guerre mondiale. Dès la définition d'un plan de sauvetage des archives belges, dans les années 1960, la famille du Chastel avait été invitée à déposer ses papiers⁵². À la même époque ou peu après, la plus grande part des archives médiévales et du début de la période moderne, conservée dans une ancienne cave située à l'extérieur des douves du château de Bruyelle, fut totalement détruite par une inondation. Heureusement, d'autres papiers datant du Moyen Âge et les fonds modernes, stockés dans un grenier des dépendances du château, ne connurent pas d'aléa de cette sorte et, en octobre 1994, notre collègue Ludovic Nys, dépêché sur place, put en apprécier l'intérêt et l'état⁵³. Toutefois, la convention de dépôt proposée au comte le 22 février 1995 n'aboutit pas. Quant aux pièces les plus remarquables signalées par Ludovic Nys à cette occasion, elles ont parfois été vendues, comme ce rentier de la paroisse d'Hollain de 1437 qui figure aujourd'hui dans la collection Beinecke de l'Université de Yale⁵⁴. Ce n'est qu'en février 1997 que l'accord du comte fut acquis et il fallut encore deux années pour que le fonds fût effectivement enlevé. Conservé depuis aux Archives de l'État de Tournai, son classement reste à faire et n'est pas à l'ordre du jour. En l'absence de tout inventaire, le volume et le caractère très hétéroclite de ces archives en compliquent l'étude ; des documents

⁴⁸ THOMAS (Paul), « Une source nouvelle pour l'histoire administrative de la Flandre : le registre de Guillaume d'Auxonne, chancelier de Louis de Nevers, comte de Flandre », *Revue du Nord*, t. 10, n°37, février 1924, p. 5-38.

⁴⁹ BnF, ms. fr. 11602, f. 36v.

⁵⁰ Le 26 novembre 1559, Jean de Langlée lui adresse « le contenu de deulx epitaphes estant en la chappelle de Notre-Dame en l'église de Pescq [Pecq] », en l'occurrence celles, d'une part, d'Oste de Cuinghien († 1380), de son épouse Marie de Pecq († 1383) et de leur fils Hugues († 1417), d'autre part d'un Cuinghien, seigneur du Biez. La lettre indique que Jacques l'a chargé d'autres recherches : « Quant à la descente des seigneurs de Pescq, treuve ceulx qui s'ensuyvent (...). S'il y a des plus anchiens le scavées mieulx que moy a cause des lettriages de ma disave [bisave : bisaïeule] de Pescq. Au regard des ceulx de la Bare, n'en treuve riens » (*ibid.*, f. 98).

⁵¹ La déclaration de don est signée le 9 novembre 2000 et celui-ci est accepté par l'Archiviste général du Royaume le 28 du même mois.

⁵² Ces premières avances sont repoussées par une lettre du 13 mars 1966 ; les du Chastel se disent déjà en contact avec les Archives du Hainaut pour envisager le classement du fonds familial qui continuerait à être conservé au château.

⁵³ Ludovic Nys est professeur d'histoire de l'art à l'Université Polytechnique Hauts de France. Je le remercie vivement pour le compte rendu précis et vivant qu'il m'a fait de cette visite.

⁵⁴ Beinecke, MS 1185.

sans réel intérêt patrimonial ou trop dégradés y ont été accumulés, mais le dépouillement rapide mené en décembre 2022, puis en juin 2023, suffit à établir sa richesse remarquable pour toutes les époques dont il témoigne⁵⁵.

Revenons à Jacques du Chastel, qui dépose également une partie de ses papiers à l'église de Howardries⁵⁶, l'un des principaux sanctuaires et nécropoles de sa famille. Il s'agit de pièces relatives au conflit qui l'oppose en 1570 à la demoiselle de Léaucourt et dont le théâtre est l'église d'Hérinnes-lez-Pecq⁵⁷, à proximité de laquelle les du Chastel tiennent la seigneurie de Cavrines. Voici les faits : la demoiselle a fait déplacer le marbre d'un enfant du Chastel défunt – probablement l'un de ceux de Jacques⁵⁸ – pour installer, en plein milieu du chœur, la tombe de son époux ; le tout a été exécuté sans concertation ni égards, la demoiselle considérant la plus grande ancienneté des Léaucourt sur celle des seigneurs de Cavrines. Le fonds du Chastel conservé à Tournai contient plusieurs lettres sur ce cas et, dans les archives paroissiales d'Antoing, repose, écrit de la main reconnaissable de Jacques, un cahier de papier de douze pages contenant un brouillon d'arguments défendant sa position. Jacques dénonce pour commencer la gêne occasionnée par l'encombrant monument funéraire du défunt :

Et premier quant au point scavoir se la lame du seigneur de Loialcourt fait empeschemens au parochiens et s'il sont malcontents qu'elle y est et s'il leur samble qu'elle soit la mise contre le gré des aultres parrochiens⁵⁹.

Il poursuit en contestant les droits des seigneurs de Léaucourt sur l'église et la cure d'Hérinnes : « Jamais nul ne vist blason desdits de Loialcourt en verriere quy feust au viel cœur, ne pareillement au cœur present » et, ceci, une simple « inspection oculaire », suggérée en marge, suffirait à l'établir. Parallèlement, il riposte au mépris de la demoiselle pour les seigneurs de Cavrines par une descente qui occupe un autre cahier d'une quinzaine de pages :

Premier, ainsi fuist que non que ceulx de Loialcourt fussent plus anchiens que ceulx de Cavrines, sela ne poeut et ne doibt doner droit de me ainsi tourblir et spolier comme fait a (*sic*) la damoiselle dudit Loialcourt de son autorité primere, et la ou que autant ay je de droit et de seigneurie qu'elle⁶⁰.

D'ailleurs, si la dame avait le soin de ses archives, elle connaîtrait mieux son affaire, « car ne desplaise a ladicte damoiselle, quand bien vouldra ses papiers tourner, elle trouvera [*en marge* : noble home Arnould du Chastel chevalier, seigneur] de la Hovardrie, nostre grand aieul, scellant au traicté de mariaige d'une sienne parente et du seigneur de Loialcourt,

⁵⁵ J'adresse mes vifs remerciements à Madame Romy Gouverneur, archiviste des Archives de l'État à Tournai, qui m'a autorisée à consulter ce fonds. Je remercie également Jacques Paviot et Élise Philippe, doctorante à l'université de Louvain-la-Neuve, avec lesquels j'ai mené un dépouillement à six mains.

⁵⁶ Les documents conservés par la paroisse d'Antoing à laquelle appartient l'église d'Howardries m'ont été signalés par Élise Philippe que je remercie.

⁵⁷ Belgique, prov. de Hainaut, com. de Pecq, à 25 km d'Howardries.

⁵⁸ Selon une des généalogies conservées dans le fonds du Chastel de Tournai, au moins trois enfants de Jacques, décédés jeunes, y reposent, à savoir Jean († 1546), Agnès († 1559) et Sainte († 1562).

⁵⁹ Archives paroissiales d'Antoing, A1, p. 3 (la pagination est ultérieure). Ce passage est souligné.

⁶⁰ *Ibid.*, A2, p. 3.

predecesseurs de son mary »⁶¹. Déroulant sa généalogie, Jacques s'emploie à montrer que tous ses ancêtres « sont estés gens de noble et bone extime aiantz honorablement servy leurs princes en paix et en guerre »⁶². Il s'appuie ici sur les épitaphes des seigneurs de Cavrines, inhumés à Hérines et ailleurs, et sur la mention d'épisodes familiaux glorieux, les mêmes que ceux déjà retenus par Henri de Mortagne, puis par Simon du Chastel. Ainsi, de Gérard de Mortagne dit d'Espierre, chevalier et sire de Cavrines († 1391), il mentionne l'épitaphe et la sépulture à Saint-Martin de Tournai – « une haulte tombe de marbre a II personaiges eslevés, blasonée de ses quartiers qui vilains ne sont » ; fort des écrits de ses prédécesseurs, il peut aussi évoquer le « service duquel dit Gerard [qui fut] fort solennelement fait audit Saint Martin », auquel assistèrent pas moins de quinze gentilhommes, parmi lesquels beaucoup d'Halluin et de Lannoy, dont les frères Hugues († 1456) et Guillebert († 1462), familiers de la cour de Bourgogne, ainsi que « XII ou XVI des plus notables bourgeois de Tournay avec aultres de l'hostel dudit deffunct et escuiers »⁶³. Ces informations détaillées proviennent comme on s'en doute de « le ordonnance faicte au service de monseigneur Gerard de Mortaigne » évoquée plus haut. Jacques ne se prive pas non plus de rappeler la belle suite qui accompagne Gérard à Nancy en 1386, « pour faire ccamp (*sic*) d'armes contre le susdict sire de Chin nommé Gilles de Mouy (...) comme poeut aparaire par certain extraict d'ungs livre qui fut venu susdit messire Henri d'Espiere gouverneur de Lille »⁶⁴ : les registres d'Henri de Mortagne font toujours la preuve de leur utilité près de deux siècles après leur rédaction.

Les archives du Chastel à l'époque moderne

L'examen des documents modernes conservés dans le fonds du Chastel de Tournai est resté superficiel, mais il assure que les écrits laissés par Simon, Jacques et les anciens Mortagne n'étaient pas ignorés aux XVII^e et XVIII^e siècles, comme en attestent les deux exemples qui suivent.

On trouve aux Archives de l'État à Tournai plusieurs généalogies pliées, de grand format mais peu soignées – celles des Mortagne, des du Chastel et de familles alliées comme les Bruges, seigneurs de Gruuthuse, les Wassenaer et les châtelains de Lens. Elles ont été établies en mars 1594, à Tournai, par Jean Scohier, héraut d'armes royal⁶⁵, à la demande de Nicolas du Chastel (30 mars 1545-14 mars 1610), seigneur de La Howarderie, Aix-en-Pévèle et Cavrines, vicomte de Haubourdin et d'Emmerin⁶⁶, seul fils survivant de Jacques du Chastel et de Sainte de Marchennes⁶⁷. Le héraut assure du sérieux de son travail :

Du costé de Mortaigne, m'est clairement apparu par tiltres et lettres en parchemin reposantz es mains du seigneur de La Houardrie ; du costé du Chastel venantz de dame

⁶¹ *Ibid.*

⁶² *Ibid.*, p. 5.

⁶³ *Ibid.*, p. 7.

⁶⁴ *Ibid.* La fin de la citation, qui évoque la source, est soulignée.

⁶⁵ En 1595, il réalise un grand tableau généalogique avec armoiries pour les Halluin. Sur ce personnage, voir DELGRANGE (Dominique), *La Remonstrance burlesque au Roy d'armes pour la noblesse lilloise et son contexte. L'autorité des héralds d'armes des Pays-Bas méridionaux en question (début du XVII^e siècle)*, Anvers, 2019, p. 9, 10, 31. Les généalogies mentionnées ici ne constituent qu'un travail préparatoire pour la réalisation d'un tableau généalogique et héraldique.

⁶⁶ Nord, arr. Lille.

⁶⁷ Il épouse Barbe d'Ongnies, puis, en 1567, Antoinette d'Avroult dite de Helfaut, dame d'Engleghien.

Anne de Mortaigne jusques a present, m'est aussi plus que souffissamment apparu.
Touchant ceulx de La Gruthuse en ay la cognoissance par diverses genealogies⁶⁸.

En effet, lorsque Scohier traite d'Alard de Mortagne et de son épouse Catherine de Pottes, il attribue avec certitude quatre fils et une fille au couple, « comme appert en lettres en datte du XI^e de novembre 1377, lesquelles sont es mains du seigneur de La Houardrie ». Quand il passe au fils aîné et homonyme d'Alard et à son héritière unique, Agnès de Mortagne, il précise que cela « appert par ung registre en vellin escript a la main faict a Lille (...) et donné a Paris le dernier jour de mai l'an de grace 1389, souscript par monseigneur le duc a une relation et soubsigné Gherbode. Ce registre est es mains du seigneur de La Houardrie ». Chez les du Chastel, la production régulière de nouvelles descentes en tous genres, entre le XVI^e et le XIX^e siècle, garantit la bonne conservation et la connaissance, même lointaine, des documents anciens qui en garantissent l'authenticité ; l'entretien de cette culture généalogique de la noblesse constitue donc à coup sûr l'un des meilleurs remparts contre l'oubli.

A minima, les du Chastel de l'époque moderne font dresser, de temps à autre, des inventaires de leurs archives, comme celui « des titres et papiers concernant la terre et seigneurie d'Aix lez Pévèle, déposés aux archives de Messire Ferdinand Ernest Albéric [1760-1844], comte du Chastel d'Howardrie⁶⁹ » qui n'est pas daté. Ici, le plus ancien document est « un cahier contenant toutes les rentes d'Aix en 1379 »⁷⁰, mais on trouve aussi mention de plusieurs écrits établis par Arnould du Chastel († 1473) et d'un « bail de la cense d'Aix en 1518 par Simon du Chastel ». La première entrée de l'inventaire recense « le terrier de la terre et seigneurie renouvelé en 1518, 1549, 1560, 1564 et 1597 en dix cahiers couvercle de parchemin » ; or, on trouve encore aux Archives de l'État à Tournai l'un de ces cahiers, mesurant environ trente centimètres sur vingt, couvert de parchemin et intitulé « Terrier et cartulaire de la ville, terre et seigneurie d'Aix en Pevle renouvelé au commandement de noble homme Jaques du Chastel seigneur de le Houardrie, Cavrines, Aix en Pevle, de la Cessoye et achevé en l'an mil cinq cens soixante sur la minute faite des tenans et labouer par gens anchiens et a ce eulx congnoissans ».

Paul-Armand du Chastel (1847-1936)

Comte du Chastel de La Howarderie-Neuvireuil⁷¹, Paul-Armand est le fils illégitime et unique du comte Armand du Chastel (1808-1877), qui le reconnaît avant d'épouser sa mère en 1857. La tache originelle de sa naissance lui reste toutefois reprochée sa vie durant par les autres du Chastel qui lui bloquent l'accès aux archives familiales conservées alors aux châteaux de

⁶⁸ Jean Scohier, tableau généalogique préparatoire, Tournai, Fonds du Chastel.

⁶⁹ Fils de Ferdinand Eugène, vicomte de la Howarderie et Aix-en-Pévèle, et d'Adrienne Catherine Josèphe de Rodoan Fontaines.

⁷⁰ Cette seigneurie vient aux du Chastel par le mariage d'Isabelle de Hainaut, fille de Jean, seigneur de Bruyelle, avec Jacques dit Houart du Chastel, chevalier et seigneur de La Howarderie, qui meurt à la bataille d'Ypres, précisément en 1379.

⁷¹ Pas-de-Calais, arr. Arras.

Bruyelle et de Wez-Velvain⁷². L'homme est un érudit épris de généalogie et d'archives, comme le XIX^e siècle en a beaucoup produits. Membre de la Société historique et archéologique de Tournai, il rédige de nombreux travaux sur les familles du nord de la France et du Hainaut et se met en quête de toutes les sources disponibles sur ses ancêtres, exception faite des papiers conservés par ses parents qui lui sont proscrits. Le fonds du Chastel conservé aux Archives de l'État à Tournai contient aujourd'hui de nombreux dossiers, notes et ouvrages provenant de Paul-Armand, signe de la levée au moins posthume de l'ostracisme familial⁷³. C'est le chercheur au travail que l'on suit ainsi sur plusieurs décennies. L'homme recourt à un réseau d'archivistes qui repèrent pour lui les documents dignes d'intérêt et lui en adressent des transcriptions précieuses, souvent publiées dans son *Cartulaire de la Howarderie* (1889). Celles-ci proviennent des Archives communales de Douai et pour beaucoup de celles de Tournai, anéanties quelques décennies plus tard. Aux Archives départementales du Nord, c'est l'abbé Chrétien Dehaisnes († 1897), en fonction depuis 1871, qui copie par exemple la lettre de rémission émise en faveur de Roland de la Howarderie en 1387 ; à la fin du texte, une main du XIX^e siècle – celle de Paul-Armand lui-même ? – a griffonné quelques notes généalogiques. Armand d'Herbomez, chartiste, également membre de la Société historique et archéologique de Tournai et accessoirement filleul du comte Armand du Chastel, identifie pour Paul-Armand le registre de Simon du Chastel conservé à la Bibliothèque nationale de France et lui en envoie une note descriptive en 1887⁷⁴. Paul-Armand publie cette notice telle quelle, deux ans plus tard, dans son *Cartulaire de la Howarderie*, ainsi que de longs extraits du manuscrit, que je croyais jusqu'ici inédit. En 1897, il édite le récit du duel de Gérard de Mortagne (1386), dont les Archives de Tournai conservent la transcription manuscrite de la fin du XIX^e siècle⁷⁵.

Les archives paroissiales d'Antoing gardent aussi la trace du passage de Paul-Armand. La descente composée par Jacques du Chastel en 1570, dans le conflit qui l'oppose à la demoiselle de Léaucourt, porte en première page cette note datée de septembre 1901 :

Pièce où se trouvent indiqués de la main de Jacques du Chastel, écuyer, sgr de la Howarderie, Aix en Pevele, de Cavrines, etc, l'origine de sa famille depuis Jehan dit Ireux et les parentés des de Mortagne dits d'Espierres avec leurs épitaphes.

On trouve cela dans les Mémoires de Simon et de Jacques du Chastel dont j'ai publié des extraits dans le *Cartulaire de la Howarderie*.

Le comte P. A. du Chastel⁷⁶.

⁷² Cela est rappelé en tête de COMTE DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE-NEUVIREUIL, *Un cartulaire de la Howarderie. Actes scabinaux, mémoires et documents divers*, Tournai, Vasseur-Delmée, 1889. Deux exemplaires de ce volume rare sont conservés dans le fonds du Chastel des Archives de l'État à Tournai.

⁷³ On y trouve, par exemple, une copie faite au XIX^e siècle du long testament de Jean Wettin (1346), l'un des documents utilisés par Paul-Armand DU CHASTEL pour son *Étude d'archéologie généalogique. Crayon généalogique de la famille tournaisienne Wetin ou Wettin*, Soignies, Em. Delattre, 1900.

⁷⁴ Conservée dans le fonds du Chastel de Tournai.

⁷⁵ HENRI DE MORTAGNE ESPIERRE, *Étude de mœurs chevaleresques au XIV^e siècle. Relation du champ clos de Nancy du 11 septembre 1386, ordonné pour les seigneurs de Chin et de Cavrines, wallons picards, extraite du manuscrit français 11602 de la Bibliothèque nationale de France*, éd. BRASSART (Félix) et DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE-NEUVIREUIL (Paul-Armand), Tournai, Vasseur-Delmée, 1897.

⁷⁶ Archives paroissiales d'Antoing, A2, p. 1.

En marge de la description des obsèques de Gérard de Mortagne (1391), Paul-Armand signale la « Liste des chevaliers et nobles qui assistèrent comme parent aux funérailles de Gérard de Mortagne », et intercale une feuille de papier quadrillé sur laquelle figure sa transcription du passage en question⁷⁷.

Les papiers des Mortagne-du Chastel offrent le plaisir rare de suivre sur un temps remarquablement long les pratiques écrites et archivistiques d'une famille noble. C'est une œuvre collective qui présente la richesse d'une étoffe dense et complexe, trame et chaîne étroitement tissées, produit du dialogue incessant d'ancêtres et de descendants qui se citent, se reprennent, se répondent en un écho plus ou moins lointain, mais contribuent tous à cette dynamique transgénérationnelle où se perd presque le sens du temps. L'utilité présente pousse continuellement à extraire de l'oubli et des anciens registres les écrits d'autrefois ; le document passé permet et parfois même appelle la rédaction de nouveaux papiers, futures archives.

Jusqu'à une époque récente, ce fonds a été maintenu vivant et intact ; ce n'est que dans les années 1960-1970 que le fil s'est rompu, que la conscience archivistique des du Chastel a failli, avec des conséquences immédiatement dommageables. Sans doute n'y a-t-il de pire danger pour un fonds familial que de se fossiliser par défaut d'usage : l'époque contemporaine ne produit plus autant de généalogies que par le passé et la défense des droits seigneuriaux n'est plus d'actualité. Il aurait fallu, pour en assurer la protection, maintenir le goût du passé, la curiosité et un certain sens du devoir de transmission, tels que les cultiva Paul-Armand du Chastel, dernier maillon et contributeur majeur des archives de sa famille.

Sarah Fourcade
Université Paris-Est Créteil
CRHEC
sara.fourcade@u-pec.fr

⁷⁷ *Ibid.*, p. 7.